



10 propositions

du Collectif français
de l'Éducation à l'environnement
vers un Développement Durable



Collectif français de l'éducation à l'environnement vers un Développement Durable (CFEEDD)

Le CFEEDD est un collectif d'acteurs qui regroupe une trentaine d'organisations nationales de la société civile. Il veut renforcer les liens entre ses membres, constituer une force de proposition, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD en France.

CFEEDD

115 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

Tél : 01 45 87 96 09 et 04.67.06.18.66

www.cfeedd.org

contact@cfeedd.org

Liste des 26 membres :

1. Aroéven
2. Association française des Petits Débrouillards
3. Cemea
4. Comité 21
5. Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
6. Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
7. Fédération Générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public
8. Fédération nationale des clubs CPN «Connaitre et Protéger la Nature»
9. Fédération Nationale des Francas
10. Fondation pour la Nature et l'Homme
11. France Nature Environnement
12. Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement
13. Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement
14. La Ligue de l'Enseignement
15. La Ligue pour la Protection des Oiseaux
16. Office Central de la coopération à l'école
17. Planète Sciences
18. Réseau Ecole et Nature
19. Réseau français des étudiants pour le développement durable
20. Réserves Naturelles de France
21. Scouts et Guides de France
22. SGEN-CFDT
23. SNES-FSU
24. SNU IPP-FSU
25. Teragir
26. Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement

Par l'éducation, ouvrons les portes à de nouvelles perspectives

Avec les élections de 2017 notre pays s'apprête à vivre un rendez-vous démocratique majeur. Dans cette perspective, les acteurs de la société civile française solidaires pour le développement de l'EEDD affirment qu'il est **temps d'agir**. Des citoyens organisés, engagés au sein des réseaux et collectifs régionaux et du Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable décident de participer au débat public en proposant 10 mesures concrètes pour développer l'Éducation à l'Environnement.

L'humanité est aujourd'hui confrontée à une **crise économique, écologique, sociale et de gouvernance** sans précédent. Elle prend progressivement conscience que son avenir est en jeu si elle ne remet pas en question ses modes de production et de consommation, l'utilisation des ressources et leur partage. Cette crise n'est pas une fata-

lité, car jamais dans notre histoire nous n'avons disposé d'autant d'outils de connaissance, d'information et d'action. **À nous d'en faire le bon usage, ensemble, pour construire la société dans laquelle nous voulons vivre**, plutôt que subir des changements sans les comprendre.

De très nombreux acteurs de l'EEDD de notre pays (Etat, associations, enseignant.e.s, parents, élu.e.s, collectivités territoriales, entreprises, etc.) ont déjà mis en pratique des démarches, des initiatives, qui montrent que les solutions sont à portée de main. Elles passent toutes notamment **par une pratique généralisée de l'EEDD pour tous, partout, tout au long de la vie**.

Vous êtes aujourd'hui candidat.e, quand vous serez élu.e, vous pourrez contribuer à des projets de vie plus durables. Cette plaquette, vous présente des propositions pour participer au dé-

bat et des clés pour la mise en œuvre d'une politique française d'éducation à l'environnement propice à la transition écologique et énergétique.

En France, en soutenant depuis les années 80 la constitution des **réseaux d'acteurs de l'EEDD** les pouvoirs publics se sont impliqués **mais les résultats restent encore trop faibles**.

Pourtant la non-éducation a un coût.

C'est sans doute dans les territoires au plus près des administrés que les leviers d'actions sont les plus efficaces, mais dans notre pays très centralisé l'impulsion de l'État est fondamentale. Aussi l'ensemble des acteurs de l'EEDD compte sur les futur.e.s élu.e.s pour un nouveau démarrage pour une éducation de tous tout au long de la vie qui prenne réellement en compte les questions écologiques.

Enjeux nationaux et enjeux pour les territoires

Au niveau national, comme au niveau international, des signaux politiques importants sont donnés en direction d'une Éducation à l'Environnement et au Développement Durable pour tous les acteurs. En France, ils s'expriment dans la Charte de l'environnement adossée à la Constitution. Ils s'expriment encore dans la Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable, dans le Grenelle de l'Environnement et dans la feuille de route issue de la Conférence Environnementale de 2013.

« Toute personne a le devoir de prendre part à l'amélioration de l'environnement (...) L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte ».

Extrait de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est souvent associée à l'idée de sortie nature destinée aux jeunes et aux scolaires. C'est vrai, mais elle s'est considérablement enrichie et s'adresse aujourd'hui à tous, tout au long de la vie. **L'EEDD est devenue une école de participation citoyenne dans laquelle toutes les parties prenantes ont leur rôle à jouer.** Elle est une éducation au territoire et s'appuie sur une compréhension de ce qui se joue au sein de celui-ci.

L'EEDD propose donc de sensibiliser, informer, former, éduquer, accompagner tous les acteurs d'un territoire et de leur donner les moyens de vivre pleinement leur citoyenneté. C'est un projet mis en œuvre par de plus en plus de collectivités.



L'idée de sortie nature s'est considérablement enrichie et s'adresse aujourd'hui à tous, tout au long de la vie.

Aujourd'hui avec des milliers d'actions qui se développent sur le terrain, avec un Plan National d'Action créé en 2000, avec un Espace National de Concertation pour l'EEDD qui travaille avec régularité depuis 2009, avec les propositions d'action issues des troisièmes assises de l'EEDD de 2013, la France n'est pas démunie, mais elle connaît de sérieux handicaps.

L'urgence écologique est là et chaque année qui passe l'immense majorité des français ne vit aucune expérience significative d'éducation à l'environnement. Les établissements scolaires dans lesquels se développent des projets d'éducation à l'environnement donnant satisfaction sont toujours l'exception, les classes d'environnement continuent de disparaître...

La question d'actualité est celle du soutien des organisations et en parti-

culier aux associations vouées au développement de l'éducation à l'environnement. Des GRAINES et d'autres réseaux et structures historiques de l'éducation à l'environnement voient leurs subventions diminuées quand elles ne sont pas purement et simplement supprimées.

Le financement de l'éducation à l'environnement dans notre pays est maintenant le point crucial pour les années qui viennent.

PRINCIPES FONDATEURS ET FINALITÉS

L'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable est une éducation **émancipatrice** qui met au premier plan **des valeurs** (coopération, solidarité, respect de la nature etc...) et qui a pour finalité la **responsabilisation et l'engagement** des citoyens dans l'action.

Éduquer à l'environnement dans un objectif de développement durable :

C'est donner à vivre des expériences qui apporteront les connaissances nécessaires et les éléments de conscience pour que chacun considère que **notre environnement est un bien commun** qui détermine la qualité de nos vies et peut être gravement altéré. C'est aider à prendre conscience que **tous les humains sont interdépendants et solidaires** entre eux et avec tout ce qui vit.

C'est forger l'esprit critique. Cette éducation est laïque et non dogmatique, elle conduit à la liberté d'agir et à l'autonomie permettant à chaque personne de penser et d'exercer des choix libres et éclairés. C'est une éducation qui est porteuse de fraternité et de liens, qui permet de replacer l'humain au centre de nos choix.

L'éducation à l'environnement et au développement durable est fondée

sur des méthodes actives, concrètes et participatives :

- **Une action de terrain** en prise directe avec la réalité,

- **Le travail de groupe** qui est source de participation, de compréhension mutuelle, de solidarité et de cohésion,

- **La créativité** pour initier de nouvelles voies d'action, de coopération et pour innover,

- **La diversité** pour une approche globale de la complexité,

- **L'exercice du débat** pour faire participer chacun à une démocratie active.

Au moment précis où la population exprime sa préoccupation légitime, **alors que les indicateurs environnementaux et sociaux sont au rouge**, alors que les déclarations des responsables politiques ne se comptent plus, alors que de nombreux textes, élevant l'éducation à l'environnement et au développement durable au rang des mesures urgentes à prendre, ont fait leur apparition (stratégie française de développement durable, charte de

l'environnement adossée à la constitution), rien de ce qui est effectivement réalisé n'est à la mesure des enjeux.

Ainsi, **les acteurs de l'EEDD et notamment les associations d'environnement et d'éducation sont mis à mal comme rarement dans le passé** (baisse des moyens, rappel des personnels mis à disposition, application des appels d'offre aux projets éducatifs), la formation des enseignants et plus généralement des acteurs sociaux, culturels ... elle-même est très insuffisante et inadaptée.

En dépit de multiples textes officiels, la France n'est toujours pas dotée d'une véritable politique nationale de l'EEDD.

Pour la construire soutenez les quatrièmes assises de l'EEDD action phare de tous les acteurs.

10 propositions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable

AFIN DE NOURRIR LE DÉBAT DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES ET DONNER DES OUTILS AUX FEMMES ET HOMMES ÉLU.E.S DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS POUR LA FRANCE ET SUR LEUR TERRITOIRE LE CFEEDD FAIT 10 PROPOSITIONS.

1. Mettre en œuvre concrètement des projets et actions d'EEDD sur le terrain, créer le débat.

L'éducation à l'environnement s'est construite à partir de la volonté d'acteurs de terrain, qui dans le dialogue partenarial réalisent des projets éducatifs. **C'est le nombre de ces projets concrets, diversifiés, en phase avec les réalités de territoire, qui doit être multiplié.** Le développement de l'EEDD doit être pensé en priorité à partir de l'existant, avec celles et ceux qui la font.

Pour cela, il est possible de :

- Permettre le développement des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population en soutenant les événements organisés par les associations, l'édition associative, la diffusion de documents ;
- Intégrer dans le projet éducatif de la France l'importance de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des jeunes ;
- Consacrer une ligne budgétaire à l'EEDD dans toutes les politiques environnementales et éducatives ;
- Définir une **politique nationale de l'EEDD** avec l'ensemble des parties prenantes en s'appuyant sur les travaux des Espaces Régionaux de Concertation (ERC) et de ceux de l'Espace National de Concertation (ENC) ;
- Mettre en place des débats citoyens sur tous les grands thèmes de l'environnement ; climat, biodiversité, eau, pollutions...

2. Créer les conditions de mise en relation des acteurs de l'EEDD : les aider à s'organiser

La capacité qu'ont les porteurs d'initiatives, à se rencontrer, à échanger, à mutualiser, à construire collectivement des projets dans leurs territoires est le premier facteur de développement de l'EEDD.

Nous proposons de :

- Considérer l'EEDD comme une action d'utilité sociale ;
- Soutenir les réseaux d'éducateurs, les plateformes, les espaces de concertation ou collectifs et les associations d'EEDD ;



La capacité qu'ont les porteurs d'initiatives, à construire collectivement des projets dans leurs territoires est le premier facteur de développement de l'EEDD.

- Impliquer toutes les parties prenantes dans l'Espace National de Concertation (ENC) consacré spécifiquement à l'EEDD ;
- Soutenir financièrement l'Espace National de Concertation et impulser la création d'espaces territoriaux de concertation sur l'ensemble de la France à partir de la mise en dialogue de toutes les parties prenantes.

3. Construire une démarche éducative en accompagnement de chaque politique publique

Lois, décrets, arrêtés, circulaires... régissent les politiques de l'eau, des déchets, de l'air, de l'énergie, des paysages, de l'agriculture, des transports... chacun de ces textes pourrait être porteur d'un volet éducatif, ce serait un gage d'efficacité.

- Nous proposons d'associer au moins un représentant des acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans les constructions des politiques publiques pour y définir ensemble un volet éducatif ;
- Nous demandons qu'un pourcentage des montants des travaux publics soit dédié à l'action éducative pour l'environnement et au développement durable.

4. Promouvoir la culture du partenariat

Le travail en partenariat est la base sur laquelle se construisent les projets d'éducation à l'environnement vers un développement durable. Etat, agences publiques, collectivités territoriales, associations, entreprises apprennent l'art du « faire-ensemble ». De nombreuses associations sont impliquées dans des actions d'intérêt général. Les associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement relèvent de plein droit et par définition du domaine éducatif. Elles représentent des dizaines de milliers de professionnels ou bénévoles expérimentés. Pour que les projets sur le terrain soient multipliés et progressent en qualité, nous demandons aux autorités publiques de soutenir financièrement l'EEDD.

Pour cela, il s'agit de :

- Privilégier une relation partenariale de long terme, qui se traduit par un projet éducatif concerté, co-construit et un conventionnement dans la durée plutôt que dans une logique d'appel d'offre ;
- Exclure les actions d'EEDD du champ de la mise en concurrence des marchés publics (classes de découverte, centres de vacances, interventions pour les écoles,...) ;
- Soutenir les acteurs nationaux, régionaux et locaux engagés dans la démarche de co-construction des 4es assises de l'EEDD ;
- Développer les dispositifs d'emplois aidés et d'aides à la création d'emplois adaptés pour le monde associatif engagé dans l'EEDD.

5. Soutenir l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires et adapter les établissements

Les écoles, collèges, lycées, universités, grandes écoles et tous les établissements dédiés à la formation sont des lieux essentiels pour l'apprentissage des valeurs, des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui construisent notre citoyenneté. En tant que gestionnaires de ces lieux d'éducation, les élu.e.s peuvent jouer un rôle majeur pour encourager une éducation à l'environnement qui facilite l'accès des jeunes à la nature, à l'environnement et aux enjeux du développement durable. Les établissements constituent un lieu privilégié d'apprentissage de tout ce qui concerne la transition écologique.

Par votre mandat et votre proximité territoriale, il est possible de :

- Inciter l'organisation de sorties nature*, de classes de découverte, de mini-camps et de colonies ;
- Impliquer, via le ministère de l'Éducation nationale, les responsables d'établissement dans des démarches éco-responsables à visée éducative, construites avec leurs partenaires locaux, et reliant le développement durable à l'usage qui est fait de l'établissement : coins nature*, jardin naturel, hôtel à insectes, récupération de l'eau de pluie,



Les écoles, collèges, lycées, universités, grandes écoles et tous les établissements dédiés à la formation sont des lieux essentiels pour l'apprentissage des valeurs.

pose de capteurs solaires, pose de nichoirs, mise en place du tri, compost, recyclage, réduction du gaspillage alimentaire, notamment ;

- Soutenir et faciliter la mise en œuvre de projets transdisciplinaires initiés par les enseignants et les élèves avec leurs partenaires du territoire ;
- Influencer sur le fonctionnement écoresponsable des établissements (restauration locale et si possible issue de l'agriculture biologique, économie d'énergie et énergie renouvelable, achat responsable et socialement acceptable,...) ;
- Inscrire l'EEDD dans les différents dispositifs d'évaluation des élèves du primaire à l'université ;
- Relancer les classes d'environnement et développement durable et développer les classes d'environnement de proximité ;
- Organiser une journée banalisée par mois à tous les niveaux de scolarité où il sera possible pour les élèves et les enseignants de travailler en interdisciplinarité dans le cadre de projets impliquant des intervenants extérieurs.

6. Transformer l'action de formation

La formation est une des clés pour passer à une nouvelle vision collective du développement. Une formation adaptée doit permettre la rencontre d'acteurs d'horizons différents (professionnels de tous les métiers, enseignants, agents des ministères, des collectivités, des agences publiques, bénévoles et salariés des associations, des entreprises...) et ouvrir sur le partenariat.

Nous proposons de :

- Donner à vivre des expériences d'éducation à l'environnement dans toutes les formations professionnelles soutenues ou mises en place en France (PRDFP, PRQ, API, Apprentissage, personnels de l'Etat et des collectivités) ;

*cf instruction du MENESR du 4 février 2015

- Insérer l'EEDD dans tous les programmes de formation continue et initiale et notamment celle des élus et des techniciens des collectivités, des animateurs, des enseignants de la maternelle au supérieur ;
- Développer des modules de formation sur l'EEDD et sur des méthodes participatives (par exemple consultation et concertation publiques), pour favoriser la transversalité des services, développer des démarches types Agenda 21, et favoriser une réelle participation citoyenne pour une démocratie participative ;
- Privilégier la co-formation, qui réunit dans le même espace des acteurs complémentaires dans leurs expériences, compétences et champs d'actions : enseignants, entreprises, associations, élus et agents de la collectivité, syndicalistes ;
- Accompagner cette formation d'actions opérationnelles (exemple : politique d'achats responsables, gestion économique de l'eau, réduction des consommations d'énergie, du gaspillage alimentaire et des déchets, transformation des politiques de déplacement, gestion différenciée des espaces verts, etc.).

7. Favoriser la professionnalisation de l'EEDD

Ce sont plusieurs milliers de professionnels qui travaillent en France à faire vivre l'EEDD au quotidien. L'accompagnement ainsi qu'une réflexion sur l'emploi des acteurs de l'EEDD sont devenus nécessaires. Le maintien de l'activité et des emplois en EEDD, et l'appui à la potentialité grandissante de la création d'emploi dans le secteur, sont en jeu.

Sont nécessaires :

- Le renforcement et le développement des réseaux territoriaux d'EEDD ;
- La mise en place des conditions de réalisation d'un réel dialogue national et territorial sur l'emploi et l'EEDD ;
- Le soutien cohérent à la formation des bénévoles associatifs pour conforter les compétences et favoriser la bonne gestion des projets ;
- Le développement des outils d'analyse et de gestion prévisionnelle des activités, emplois et besoins des réseaux associatifs pour favoriser le dialogue avec l'Etat et les collectivités locales et territoriales ;
- Le soutien à la formation des professionnels, gestionnaires et acteurs des projets en complémentarité des bénévoles associatifs ;
- Le maintien de l'activité et des emplois en EEDD, et l'appui à la potentialité grandissante de la création d'emploi dans le secteur.

Pour cela, il s'agit de :

- Conduire une réflexion sur les formations à développer pour que les métiers et compétences soient en adéquation avec les enjeux et besoins des territoires ;
- Soutenir la formation des professionnels et des bénévoles associatifs pour conforter les compétences, favoriser la complémentarité et assurer une bonne gestion des projets ;
- Soutenir des actions associatives mobilisant des équipes professionnelles et qualifiées en EEDD ;

- Permettre la reconnaissance d'équivalences, par l'accès et l'accompagnement à la VAE notamment ;
- Faire reconnaître les métiers du champ de l'EEDD
- Soutenir et accompagner la mise en place de certifications professionnelles spécifiques à l'EEDD et l'accompagnement de démarche de développement durable.

8. Promouvoir la culture du « faire ensemble » à l'échelle nationale et dans les territoires

Notre société a besoin d'une intelligence collective nourrie par la compréhension, la concertation et la coopération de ses acteurs. L'exercice est difficile, il doit s'inscrire dans la durée ; il est cependant nécessaire et très bénéfique. Nous sommes ici au cœur des enjeux de l'éducation à l'environnement.



La concertation s'avère nécessaire pour le développement d'une politique territoriale efficace.

L'Espace National de Concertation (ENC) et les Espaces Territoriaux de Concertation (ETC) sont devenus des réalités dans le paysage de l'EEDD en France. La concertation s'avère nécessaire pour le développement d'une politique territoriale efficace, dans laquelle chacun des acteurs se reconnaît : ils partagent ensemble l'importance de travailler en coopération et en partenariat, tout en respectant la pluralité de leur point de vue. Chaque ERC a pour principe d'être un espace force de propositions, à partir de diagnostics partagés et de l'expression des besoins, dans une logique de partenariat susceptible de rassembler ses membres sur des projets communs, de promouvoir et développer l'EEDD en lui donnant de la lisibilité, de la reconnaissance, en montrant son efficacité.

Pour une réelle efficacité, des liens seront établis entre les ERC et avec l'ENC.

Dans cette perspective de création et d'animation de l'ERC de votre région, il s'agit de :

- Consolider l'implication de l'Etat dans l'ENC en impliquant tous les ministères concernés dont le ministère de la santé et toutes les agences environnementales nationales dont l'AFB ;

- Soutenir financièrement l'ENC ;
- Confier l'animation des travaux de concertation à des professionnels formés à l'animation d'une réunion, à la concertation et à la démocratie participative, compétences essentielles à la viabilité d'un tel espace ;

9. Développer la recherche

La recherche pluridisciplinaire doit être développée. De nombreux praticiens sont eux-mêmes en questionnement permanent sur leurs pratiques : l'EEDD est un terrain de prédilection pour développer la recherche-action.

Pour cela, il s'agit de :

- Associer le monde de la recherche et les praticiens EEDD de terrain ;
- Encourager les collaborations entre laboratoires publics et société civile pour produire en commun des connaissances, au travers des appels à projet PICRI (partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation) et les sciences participatives ;
- Promouvoir la création d'une chaire EEDD dans chaque université en Sciences humaines notamment ;

10. Consacrer un réel budget à l'EEDD et communiquer

Pour que les projets sur le terrain soient multipliés et progressent en qualité, nous demandons aux autorités publiques de soutenir financièrement l'EEDD. Le monde associatif de l'EEDD représente des milliers d'emplois, qui sont régulièrement mis en danger par la diminution ou la suppression des subventions. Les établissements sco-

lares, les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont également besoin de fonds pour financer des actions d'EEDD.

Nous proposons de :

- Mettre en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement et au développement durable à tous les échelons de territoire ;
- Développer les dispositifs d'emplois aidés et d'aide à la création d'emplois pour le monde associatif engagé dans l'EEDD ;
- Prendre des mesures fiscales adaptées pour développer l'EEDD ;
- Repenser, dans le cadre de larges concertations, les modalités d'attribution des aides financières pour les projets éducatifs en environnement vers un développement durable. Avec plus de souplesse, des formalités allégées etc...
- Renforcer la présence de l'Éducation à l'environnement et au développement durable dans les médias du service public.

PROLONGEMENTS

Le cycle des 4^{es} Assises de l'EEDD, qui se déroulent d'octobre 2017 à novembre 2018, invitent les territoires à exprimer leurs projets d'EEDD, en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Un appel est lancé et une charte est à disposition pour que les citoyens et les organisations prennent l'initiative d'organiser leurs propres assises locales, en lien avec la dynamique nationale.

Car c'est sur les territoires que les partenariats se révèlent le plus efficaces en faveur de l'action.

www.assises-eedd.org